



**BULLETIN  
d'INFORMATION  
de la SOCIÉTÉ  
des AMIS  
des MONUMENTS  
ROUENNAIS**

**190, rue Beauvoisine  
76000 ROUEN**

**N° 19**

**NOVEMBRE 94**

# *Sauvegarde et Mise en valeur du Patrimoine Rouennais*

**T**ous ceux qui ont découvert avec des yeux neufs pendant leurs vacances ou lors de la journée du Patrimoine des trésors inconnus en ville ou dans les campagnes françaises ont pu remarquer l'importance des initiatives publiques et privées, qui ont pour objectifs la sauvegarde et la mise en valeur d'un patrimoine architectural, industriel, artistique ou urbain. Les efforts sont grands, les moyens mis en œuvre souvent remarquables, même s'ils sont toujours insuffisants. Avant l'été, Rouen n'était que chantier ! ... Aujourd'hui, si les perturbations et nuisances de toutes sortes sont loin d'avoir disparu, l'avancement des travaux est très perceptible, qu'il s'agisse de ceux du métro ou de l'Espace du Palais, ou encore de la place de la Pucelle, de la rue Bourg - l'Abbé etc... Le bilan est positif.

La physionomie de notre cité change, et cela ne laisse personne indifférent. La modernité ne saurait être refusée : elle est souhaitable lorsqu'elle fait disparaître une verrue (l'ancien parking du Palais !); elle est critiquable lorsqu'elle s'harmonise mal à son environnement (le nouveau bâtiment du Rectorat !).

La commission de sauvegarde des A.M.R. porte son attention sur tous les projets de construction et de démolition qui touchent des immeubles méritant d'être protégés ; elle sait l'avantage qu'elle peut tirer de la consultation des dossiers soumis à enquête publique ; elle sait l'intérêt qu'il y a à connaître les grands projets de restructuration d'un quartier et les travaux relatifs à la révision du P.O.S. ; mais elle sait aussi l'importance des "détails", qui participent au bon aspect et à l'attrait d'une ville : le mobilier urbain, les plaques de signalisation à l'usage des touristes, les enseignes commerciales, l'habillage des cages d'ascenseur du métro ou des parkings etc...

Cette mission est une lourde tâche, que chacun de nos Amis des Monuments Rouennais allège en nous communiquant ses observations et ses réactions lors de la courte réunion précédant nos conférences. Encore quelques mois et les chantiers les plus perturbants auront disparu ; Rouen ne retrouvera pas cependant sa beauté avant que chacun de ses habitants n'ait pris conscience que la propreté est aussi de sa responsabilité et qu'il doit "balayer devant sa porte". Le Rouennais a beaucoup à y gagner pour attirer et satisfaire pleinement le tourisme, le commerce local n'a rien à y perdre. L'effort de tous est nécessaire pour que Rouen devienne la ville jugée digne de figurer au nombre des sites inscrits au Patrimoine Mondial.

*La vue sur le Palais de Justice...*

*... après destruction du parking en septembre 1993 ▼*



*... depuis la cour intérieure de l'Espace du Palais ▼*



## La redécouverte de la porte de l'hôtel du premier président...

Après la démolition du parking du Palais (que nous ne regretterons pas au plan architectural), les fouilles archéologiques (si riches en découvertes) et les longs travaux de reconstruction de l'îlot, l'ouverture récente de "l'Espace du Palais" ne manque pas d'alimenter la curiosité des Rouennais. Et chacun, aujourd'hui, d'avancer son opinion sur l'attrait commercial du centre, l'aspect nouveau de la rue de la Poterne, l'intérêt du passage ouvert en diagonale vers la rue Ganterie ou la qualité de l'architecture !...

Les A.M.R. étaient intervenus en temps opportun auprès du maître-d'œuvre, l'architecte P. Riboulet, pour que l'ensemble moderne s'harmonise avec la façade et les toitures du Palais de Justice, côté rue Saint-Lô et que la porte de l'hôtel du Premier Président du Parlement de Normandie y trouve une place bien équilibrée (cf bulletin des A.M.R. 1990 / 1991).

Il convient de se rappeler que l'hôtel, construit par l'ingénieur Martinet en 1717 / 1720, était relié au Palais de Justice par un passage couvert enjambant la rue Saint-Lô ; un décret impérial de 1811 en avait transmis la propriété au Département, lequel avait pris ensuite accord avec la Mairie pour céder l'occupation du premier étage à l'Académie, à la Société d'Emulation, à la société d'Architecture et au Cercle Agricole. L'Hôtel du premier Président devenait l'hôtel des Sociétés Savantes.

Le groupe allégorique qui en couronnait la porte est bien connue des rouennais

d'aujourd'hui puisqu'en passant rue Saint-Lô ils pouvaient voir la copie qui en avait été faite par le sculpteur Devaux dans ses ateliers de l'île Lacroix en 1888 ( pour la somme de 6783 francs). L'original, dont la mutilation avait imposé une coûteuse intervention du sculpteur Alp. Joüan en 1854, fût ensuite remonté sur un portique dans le jardin André Maurois et sert de monument à la mémoire des étudiants de la faculté de Pharmacie et de Médecine morts pour la France durant la 1<sup>re</sup> guerre mondiale.

La porte est faite de deux piliers à consoles soutenant l'entablement et portant à la clef une tête casquée de Minerve, symbole de la sagesse ; à sa droite un petit globe terrestre, à sa gauche, une amphore d'où sortent des serpents. Un groupe de deux Génies, drapés et présentant un écusson couronné aux armes de Normandie, la surmonte ; à leurs pieds, un casque et des faisceaux de verges, tels qu'en portaient les lecteurs devant les magistrats romains.

Depuis l'esplanade intérieure de l'Espace du Palais, le motif sculpté de deux figures et d'un oiseau au superbe plumage apparaît beaucoup plus simple et moins lisible. Par contre, n'aurait-il pas été possible de dissimuler aux yeux de ceux qui regardent les toitures du Palais de Justice les structures métalliques de ce qui paraît être une sorte de système d'aération ?



Près du musée des Antiquités, les vestiges de la porte ▲



Sa copie remise en place rue Saint-Lô ▶

A proximité immédiate de l'église Saint-Romain, (dont nous avons demandé le classement), la réfection complète d'une façade mérite d'être signalée : celle de l'immeuble occupé par la clinique Saint-Romain.

L'occasion nous est ainsi donnée d'évoquer l'ancien couvent qui, à cet emplacement, fût construit en 1646 par les Bénédictines du Val-de-Grâce, lesquelles furent incorporées quelques cent ans plus tard aux religieuses de Bellefonds. Le Séminaire des Vieux Prêtres (ou Séminaire Saint-Louis) prit leur place, jusqu'à sa propre disparition en 1792... pour cause de révolution.

L'occupation de l'établissement par le Séminaire eut lieu sous l'archiépiscopat du cardinal de la Rochefoucauld, ce qui explique vraisemblablement l'origine du nom donné à la rue voisine.

Le grand bâtiment en pierre caractérisé par de vastes arcades appuyées sur des pilastres appartenait au couvent, dont la façade principale était tournée vers un jardin intérieur et dont l'entrée sur le boulevard Jeanne-d'Arc (devenu boulevard de la Marne) était marquée par deux piliers en pierre surmontés d'une boule. L'un de ces piliers est encore en place et semble quelque peu égaré au numéro 4 du boulevard.

## Une rénovation intéressante ... rue du Champ-des Oiseaux

Les vestiges du couvent des Bénédictines du Val-de-Grâce



... restaurés rue du Champ-des-Oiseaux ▲  
en juin 1994



... au 4, boulevard de la Marne ▲

## Du nouveau... rue Bourg-l'Abbé

Sur le terrain contigu à la chapelle du lycée Corneille (soigneusement restaurée) et occupé en surface par les voitures du personnel municipal se trouve maintenant construit un petit ensemble résidentiel doté d'un garage en sous-sol : un gymnase destiné aux lycéens est fort heureusement caché par la façade des nouveaux immeubles de faible hauteur qui ne nuisent pas à la perspective que l'on a sur la chapelle.

Un soin particulier a été pris pour que la jonction entre la rue Bourg-l'Abbé et la rue des Minimes préserve le coup-d'œil sur l'ancienne chapelle des Minimes, devenue l'église des Bénédictines après le concordat ; cette église possède un petit clocher "cauchois" surmonté depuis 1807 d'une croix démesurée, qui a été abattue lors d'une violente tempête de l'automne 1987, puis restaurée par le ferronnier Blondel et remise en place.

Les fenêtres en arcade visibles dans la rue des Minimes sont du XVIII<sup>ème</sup> siècle et font suite à un bâtiment à pans de bois au-dessus d'un rez-de-chaussée en pierre.

## Vue sur l'ancienne chapelle des Minimes



.. pendant le chantier en septembre 1993 ▲

... aujourd'hui ▼



## L'ancien hôtel de préfecture... et le nouveau rectorat

Le bombardement du 19 avril 1944 avait éventré le salon en rotonde de l'hôtel de préfecture, construit sur le site du couvent des Jacobins ; des bombes allaient également laisser des traces, en août 1944, sur la façade du bâtiment des archives départementales.

La commission de Sauvegarde des A.M.R. n'avait pas manqué d'attirer l'attention des autorités municipales sur l'intérêt de conserver un "immeuble d'une architecture soignée" du Second Empire, et ce en juillet 1984 alors que des projets de démolition semblaient se dessiner. Hélas ! deux ans plus tard, l'immeuble des Archives était rasé, et l'ancienne Préfecture cédait la place au Rectorat.

L'année 1994 n'aura pas été une année faste pour le site, sauf pour les archéologues, dont les fouilles réalisées avant la restructuration du Rectorat ont permis de localiser les fortifications de la ville. A la place du parc arboré, un ensemble de bâtisses occulte quelque peu les façades anciennes et une masse de verre, de métal et de béton voisine de façon choquante avec l'appareillage de pierre du XIX<sup>ème</sup>. Le campanile de l'ancien bâtiment semble ridiculisé par l'étrange conduit industriel de cheminée qui signale aux automobilistes pénétrant sur la rive droite par le pont Guillaume-le-Conquérant une réalisation que seuls ses concepteurs ne renient pas.

*A chacun de juger !*



## le piéton de rouen

### a remarqué ...avec plaisir

- La disparition des enseignes non réglementaires place Foch (voir nos précédents bulletins).
- l'enlèvement effectué du panneau apposé sur le "marégraphe" proche de l'avenue Pasteur (vœu exprimé en mai 1994).
- La protection provisoire de la façade à pans de bois 42 rue Legouy (voir photo sur bulletin de mai 94).
- L'unité de style restituée rue Louis Ricard (souhait exprimé en décembre 93).
- Le remplacement du mur de béton par une grille autour de l'ancien Hôtel-Dieu (bulletin de décembre 1993).
- Le travail de restauration en cours du rétable de l'église Saint-Vivien.
- L'illumination de l'église Saint-Maclou.
- L'achèvement de la restauration de la maison occupée par l'imprimerie Lecerf à l'angle de la rue des Bons-Enfants et de la rue Dinanderie.
- La réfection des rochers de la cascade square Verdrel (prélude d'une rénovation complète du jardin, dont le caractère "romantique" mérite d'être retrouvé).

... et de la belle maison de la rue de l'Hôpital ▼



## Nos prochaines activités A.M.R.

- En l'hôtel des Sociétés Savantes, à 18 heures.
- Mercredi 16 novembre : " Sur les pas d'Aliénor d'Aquitaine : palais, châteaux et abbayes" par Y. Clouas.
- Mercredi 7 décembre : "Rouen au Haut-Moyen Age" par J. Le Maho.
- Mercredi 11 janvier 1995 : "Les maisons à pans de bois de Colmar" par R. Baudra.
- Mercredi 8 février : "Les monuments de Rouen pendant la guerre de 1939 - 45" par J. Lefort.
- Mercredi 15 mars : "Restaurations récentes à la cathédrale et à l'archevêché de Rouen" par M. Jantzen.



... Vue prise du haut du beffroi en 1988 ▲

## ... mais estime regrettable ... et souhaite vivement

- Le mauvais état de la belle maison du XVI à l'angle de la place du Général de Gaulle et de la rue de l'Hôpital (déjà signalé en avril 1993).
- Le délabrement dans lequel est laissé l'immeuble à pans de bois 12 rue Beffroy (plusieurs remarques et interventions depuis début 1993).
- La végétation qui subsiste entre les pierres de certains édifices : l'arbuste de la façade Saint-Vivien, photographié sur le bulletin de mai 1994, les nouvelles pousses sur le méridien de l'Hôtel-de-Ville...
- Le rangement qu'il a constaté à plusieurs reprises de chaises et tables de terrasse le long de l'église Saint-Maclou.

- La restauration du 53 rue Saint-Vivien ; son état actuel est inquiétant. Que sera t-il après l'hiver ?
- Une restauration de la maison dite de Jérusalem, rue Etoupée.
- Que les travaux nécessaires soient enfin réalisés pour permettre l'accès au sommet du beffroi du Gros-Horloge ; rouennais et touristes sont désireux d'y retrouver la vue panoramique sur le centre historique de Rouen.
- Des informations sur le sort de la sculpture qui était placée au centre d'un petit bassin sur le parvis de la gare et qui a été enlevée pour les besoins du métro.
- La conservation du souvenir des "bains en pluie" de la rue Martainville.



... Aujourd'hui, à l'entrée du beffroi, cette affligeante annonce



... Le triste état du 53 rue Saint-Vivien

## retardataires ... vous pouvez toujours vous inscrire aux A.M.R.

par le simple envoi à Société des A.M.R., 190 rue Beauvoisine - 76000 Rouen.  
d'un chèque postal (CCP Rouen 124-87 B) ou bancaire

- membre individuel : 100 F
- ménage : 130 F
- étudiant : 50 F
- adhérent "Connaitre Rouen" : 70 F

et l'adjonction d'une enveloppe timbrée à votre adresse.

## Publications récentes

- Par Alain Gasperini : "Rouen 1940 - 1944, la guerre, l'occupation, la libération"
- Par Nadine-Josette Chaline et Arlette Gasperini : "L'église Saint-Patrice et ses vitraux". (1er cahier des A.M.R. 1994).
- Par Pascal Pottier : "L'Abbatiale Saint-Ouen".



**BULLETIN  
d'INFORMATION  
de la SOCIÉTÉ  
des AMIS  
des MONUMENTS  
ROUENNAIS**

190, rue Beauvoisine  
76000 ROUEN

**N° 18**  
**MAI 94**

# Sauvegarde et Mise en valeur du Patrimoine Rouennais

**L**a loi n° 94-112 du 9 février 1994 portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction est entrée en vigueur ; elle complète quelque 11.000 textes qui régissent en France le droit de l'urbanisme !... Nous savons que les discussions qui ont précédé les votes parlementaires ont été vigoureuses ; les associations qui luttent pour la sauvegarde du patrimoine étaient, semble-t-il, la cible visée par les rédacteurs de certains articles.

Selon les avocats de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (S.P.P.E.F.) et un article paru dans la revue «Sites et Monuments», les constructeurs ont fait valoir qu'ils se heurtent «à des difficultés administratives ou contentieuses qui les conduisent à différer de trop nombreuses mises en chantier, voire même à abandonner leur projet». Il leur serait paru nécessaire «de mettre fin à certaines sources de blocage qui entravent l'action de construire».

Le débat ne nous paraît pas devoir être réduit à un face-à-face entre associations de sauvegarde et «bétonneurs» ; et nous attendons, comme toutes les associations et organismes intéressés que le projet de réforme globale, qui a l'ambition de reprendre l'ensemble du droit de l'urbanisme lors d'une prochaine session parlementaire, soit soumis à l'examen de nos élus.

Pour notre part, sans méconnaître l'intérêt évident de l'attirail juridique, nous souhaitons avant toutes choses que le bon sens et la raison l'emportent ; notre vigilance s'impose et notre appui va à tous ceux qui défendent le Patrimoine et font tout leur possible pour que les erreurs passées soient évitées. Pour nous, la concertation avec les services concernés de la Ville, du Département et de la Région reste le moyen le plus sûr d'atteindre nos objectifs permanents : conservation et restauration des monuments et quartiers anciens, résolution des problèmes esthétiques liés au développement urbain.

Ensemble, évitons l'irréparable en devançant l'événement et en participant, dans la mesure de nos possibilités, à la préparation des décisions.



▲ L'Institut Européen d'Architecture abrite le cloître de l'ancien couvent des Pénitents...

...et présente d'insolites passerelles ▼  
au-dessus de la rue saint-Hilaire



# Parmi les grandes préoccupations de la Commission de Sauvegarde.

## le devenir du couvent des Dominicains

La Communauté des Dominicains a décidé de quitter au milieu de l'année prochaine la propriété qu'elle occupe à Rouen au 24 de la rue de Joyeuse : convient-il aujourd'hui que la Commission de Sauvegarde se lance dans une nouvelle « bataille des Ursulines », comme en 1974 (voir notre précédent bulletin) ?... Non ! tout juste faut-il évoquer la décision qui a été prise, analyser la situation et essayer de trouver, en union avec les propriétaires du couvent d'une part, les pouvoirs publics d'autre part, une solution satisfaisante.

Rappelons très succinctement que, sur un terrain d'environ 6.000 m<sup>2</sup>, les trois quarts sont un « espace vert » au Plan d'Occupation des Sols le long des Remparts de Rouen et que les bâtiments conventuels (façades et toitures) sont pour leurs parties les plus anciennes inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis juin 1976.

Il faut remonter au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle pour trouver l'origine d'un monastère construit pour les sœurs Clarisses d'origine anglaise ; l'abbaye connut de nombreuses heures sombres, pendant la Révolution de 1789 et lors de la seconde guerre mondiale : la Communauté des Visitandines, qui avait

bénéficié de la possibilité de réoccuper les lieux en 1806, fut complètement anéantie le 18 avril 1944. Les Dominicains s'y installèrent à leur tour en 1946 et se chargèrent du déblaiement des ruines et de la reconstruction.

La Chapelle et le cloître, sont particulièrement remarquables ; et de nombreux objets d'art sacré ont été classés parmi les Monuments Historiques en juillet 1993 et avril 1994, tels le retable du XVII<sup>e</sup> siècle et le tableau attribué à Romanelli, qui aurait pu être peint à la suite de la visite à Rouen de la reine-mère Anne d'Autriche.

La Commission de Sauvegarde des A.M.R. souhaite vivement que ce site prestigieux conserve tous les témoignages d'un passé particulièrement riche et ne ménagera pas ses efforts pour y parvenir.



L'entrée du couvent des Dominicains, rue de Joyeuse

## Les enseignes commerciales (suite)

Monsieur H.P., de Rouen, nous écrit :

«...à la réception de votre dernier bulletin, l'article sur l'enseigne commerciale m'a particulièrement intéressé... ne pensez-vous pas que les autorités municipales se devraient de faire le maximum pour offrir, en dépit des difficultés actuelles, le meilleur aspect possible de notre ville aux nombreux visiteurs attendus... en faisant supprimer les affichages publicitaires non conformes ?... ».

Nous avons pleinement conscience des

problèmes qui se posent aux commerçants du centre ville du fait des grands chantiers ; nous n'en pensons pas moins que le type d'enseigne visé ici par notre lecteur a tendance à se généraliser. L'observation est d'autant plus justifiée que la tendance est à la transformation d'un premier étage de la place Foch en un vaste espace publicitaire au profit d'une société de vente par correspondance !

Les commerces intéressés ont-ils reçu l'autorisation des services concernés ?



Rue Rollon



La place du Maréchal Foch... à quelques semaines «espace publicitaire» d'intervalle



# Autres nouvelles... autres interventions...

## A propos de la Côte Sainte-Catherine

Ce site, bien connu des Rouennais et des touristes, est encore pratiquement vierge de toute investigation archéologique, alors que l'existence du prieuré Saint-Michel, de l'abbaye de la Trinité et des forts Sainte-Catherine ne peut être mise en doute.

Sous la plume de notre Président, l'attention du Conseil Régional de Haute-Normandie a été attirée sur l'intérêt, pour la Ville et la Région, de ce site historique majeur et sur les avantages qu'il y aurait à placer sous une même protection et une même autorité administrative un ensemble de terrains actuellement entre les mains de plusieurs propriétaires différents.

Cette intervention appuie les efforts de l'association «Panorama».

## L'enceinte de la future préfecture

Nous sommes reconnaissants à Monsieur le Préfet de Région et à nos édiles municipaux d'avoir accepté de stopper la construction du mur (voir notre précédent bulletin) et de mettre en place une grille de protection qui sauvegarde également la belle perspective sur l'église de la Madeleine et l'ancien Hôtel-Dieu.

## L'emplacement et l'esthétique des ascenseurs publics

Les plans et maquettes présentés avant l'ouverture des grands chantiers ne permettent pas toujours de voir certains détails qui, après réalisation de l'ouvrage, s'avèrent importants quant à leur place dans l'environnement et à leur esthétique : ainsi en est-il des petits édifices qui abritent en surface les cabines d'ascenseur desservant les parkings publics ou les entrées du métro.

Nous pensons devoir rassurer les Rouennais en ce qui concerne l'entrée du parking dans l'allée Eugène Delacroix, bien souvent qualifiée de

## A propos de la création d'une Z.A.C. dans le secteur des rives de l'Aubette-Martainville (suite)

Les remarques que nous avons faites en novembre 1993 sur le registre ouvert à l'Atelier d'Urbanisme ont été prises en compte par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 janvier 1994 dans les termes suivants :

1) Conservation des maisons à pans de bois le long de la rue du faubourg Martainville : «...après analyse, il est proposé d'intégrer au périmètre de l'ensemble la bordure nord de la rue... le règlement du plan d'aménagement sera adapté en conséquence».

2) Mise en valeur de l'Aubette : «...une attention particulière sera portée à cette rivièrre dans le cadre de l'aménagement de la zone».

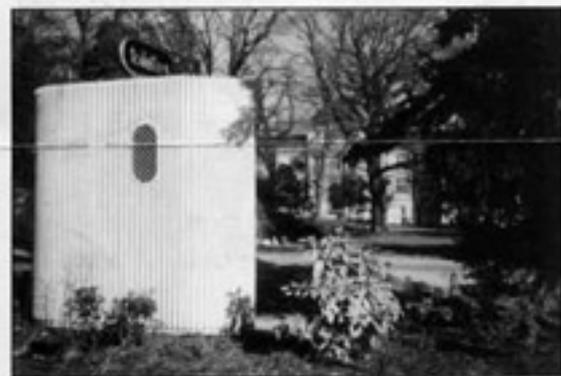
## Groupe de travail chargé d'étudier la révision du P.O.S.

Le souhait que nous avons exprimé d'être associés à la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols, en participant aux réunions de travail, vient d'être exaucé par la Municipalité. Nous serons très heureux de pouvoir y faire entendre le point de vue des A.M.R.

«verrue» : un habillage convenable lui est réservé, ce qui devrait améliorer la perspective sur le Musée des Beaux-Arts.

Sur le parvis de la gare (et plus tard place Foch), des dispositions ont été prises par le styliste Wilmote pour que les cabines ne déparent pas les monuments dans l'axe visuel desquels ils se situent.

S'agissant de l'aménagement de la place de la Pucelle, nos craintes ont disparu dans la mesure où les entrées de parking sont insérées dans un immeuble.



La perspective sur le Musée des Beaux-Arts...  
depuis la rue Jeanne  
d'Arc... et le coin  
réservé aux enfants



Un bel habillage s'impose...



# rmations... informations... informations... in

## le piéton de rouen

### a observé ...avec plaisir

- le commencement des travaux de restauration du rétable de l'église Saint-Vivien.
- le sauvetage en cours de la très belle charpente à pans de bois qui abrita autrefois les Filles du Refuge, 63, rue Saint-Hilaire.

## Inscriptions 94-95 aux A.M.R. et à Connaître Rouen

Les inscriptions seront prises salle Sainte-Croix-des-Pelletiers les

- mardi 20 et mercredi 21 septembre de 9 à 12 heures et de 14 à 18 h. 30,
- le vendredi 23 septembre de 14 à 18 h. 30,
- le samedi 24 septembre de 9 à 12 heures.

Les personnes ne pouvant se déplacer pourront envoyer leur cotisation par chèque établi à l'ordre de la Société des A.M.R. en joignant une enveloppe timbrée à leur adresse. Chèque et enveloppe seront à poster à l'ordre du Secrétariat des A.M.R., 190, rue Beauvoisine - 76000 Rouen (tél. 35 70 19 69).

## Une importante réunion des A.M.R. à l'Hôtel de Ville

Le 6 mai dernier, Monsieur François Gautier, maire de Rouen, a accepté de recevoir longuement les président et administrateurs de notre Société, ainsi que plusieurs représentants de la Commission de Sauvegarde afin de connaître le point de vue des A.M.R. sur les grandes questions d'urbanisme et de patrimoine qui se posent actuellement.

L'échange d'idées a été particulièrement fructueux sur les sujets suivants : aménagement du quartier ouest de la ville, amélioration esthétique des «entrées» de Rouen, révision du P.O.S. en vue d'une meilleure protection des côteaux de la ville, devenir de plusieurs édifices monumentaux (altre Saint-Maclou, couvent des Dominicains) et sites (cimetière Monumental, côté est de la place Bernard-Tissot), etc.

Monsieur Astolfi, adjoint, ainsi que les représentants de l'Atelier d'Urbanisme et de la Direction des Affaires Culturelles nous ont apporté des précisions très intéressantes sur des projets et études en cours. Nous nous félicitons d'avoir pu faire part de nos aspirations et d'avoir eu cette nouvelle occasion d'associer nos efforts à ceux de la municipalité pour un embellissement de la ville et l'amélioration du bien-être de ses habitants.

## ...mais avec consternation

- dans le même quartier, le délabrement de la vieille maison à pans de bois, 42, rue Legouy.

## souhaite très vivement...

- que l'on profite du réaménagement du square Verdrel pour diminuer l'importance du vaste dépôt d'ordures installé du côté du manège d'enfants... et souvent utilisé pour garer une voiture.



42, rue Legouy - Un vrai problème !...



63, rue Saint-Hilaire -  
Une solution en vue



Quel imbroglio !

- que l'inscription qui figure sur le mur de la chapelle de Grammont et qui rappelle le niveau atteint par les eaux de la Seine lors des inondations anciennes soit remise en bon état de lisibilité.

- que l'arbuste qui pousse sur la façade ouest de l'église Saint-Vivien soit extirpé des pierres entre lesquelles il a pris racine.

## regrette beaucoup...

- la façon dont sont trop souvent mis en place les boîtiers de raccordement du câble sur les façades des immeubles de la ville ; ajoutés à d'autres câbles et boîtes de dérivation électriques, leur effet esthétique est véritablement discutable !...

- la disparition quasi-totale de la rue du Champ-de-Foire-aux-Boissons ; un témoignage de la vie portuaire est effacé !

- le vandalisme dont a souffert le chais à vin ; un autre souvenir de l'activité du port s'estompe !

- le maintien du vaste panneau placé sur le marégraphe... Qui pourrait souhaiter la détérioration de cet autre témoin de nos anciennes activités portuaires ?



La rue du Champ-de-Foire-aux-Boissons  
en avril 1994 (...et non en 1944)



La gargoille semble voir l'arbuste  
d'un mauvais œil



**BULLETIN  
d'INFORMATION  
de la SOCIÉTÉ  
des AMIS  
des MONUMENTS  
ROUENNAIS**

190, rue Beauvoisine  
76000 ROUEN

**N° 17**

**DÉCEMBRE 93**

# Sauvegarde et Mise en valeur du Patrimoine Rouennais

**L**e moment nous semble tout à fait opportun de rappeler le grand moment que fut la "bataille des Ursulines", en 1974. Il s'agissait alors d'essayer d'éviter la démolition du monastère bâti sur un terrain acheté en 1638 par les Ursulines. Correspondance, intervention d'un huissier, manifestation sur place d'un millier de membres des A.M.R... rien ne put empêcher la destruction du bâtiment.

De longues années se sont écoulées depuis que nous demandons la restauration de la petite chapelle des Ursulines, aujourd'hui coincée dans un étroit passage entre le Conservatoire de Musique et une école. Pour le gros œuvre - murs et lanterne - c'est, enfin, chose faite et les A.M.R. sont satisfaits d'avoir pu remettre à Monsieur Gautier, Maire de Rouen, l'importante participation aux travaux à laquelle ils s'étaient engagés.

La très petite dimension de la chapelle est sans commune mesure avec la beauté de ses proportions et la finesse des motifs stucqués de la voûte en cul-de-four qui sont l'œuvre du sculpteur Jean-Pierre Defrance. Ce décor reste à restaurer, et l'environnement du bâtiment mériterait d'être amélioré.

Nous ne saurions trop rendre grâce à Mademoiselle Elisabeth Chirol de l'action qu'elle a menée pour la conservation de ce patrimoine local, la "bataille des Ursulines" symbolise, pour nous, son tempérament combattif et sa constante détermination à sauvegarder et mettre en valeur tout ce qui constitue pour Rouen un intérêt historique ou architectural.

Mademoiselle Elisabeth Chirol a pris la décision que nous respectons de céder la fonction de Présidente, qu'elle occupait depuis 27 années, la Commission de Sauvegarde, qui sait pouvoir toujours compter sur son appui, lui dit "merci" !



**LA BATAILLE DES URSULINES A LA PORTE DES CHAMPS...**

TOLBAC, POITIERS, PAVIE, AZINCOURT, MARIGNAN, LA PORTE DES CHAMPS... On parlera longtemps de ces batailles. Notre ami GRAM, bien informé par les chroniqueurs de sa retraite de Saint-Victor-L'Abbaye, a suivi le déroulement des combats et tenté, pour la postérité, d'en reconstituer l'assaut.

Toute ressemblance avec des personnes existantes est naturellement fortuite. Nous n'avons pas, à "Liberté Dimanche", le culte de la personnalité. Liberté Dimanche, 3 mars 1974

# Parmi les grandes préoccupations de la Commission de Sauvegarde.

## *L'enseigne commerciale : objet d'une réglementation précise*

L'enseigne est l'emblème du commerce qu'elle est censée signaler ; par ses qualités décoratives, elle doit en être l'image de marque ; suffisamment suggestive et artistique pour être attractive, pas trop agressive pour ne pas nuire à l'environnement et à la perception des architectures voisines.

### *Un peu d'histoire*

Primitivement, la rue, affectée à un corps de métier, possédait à ses extrémités une enseigne le caractérisant.

Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, les enseignes se répandent sans limitation réglementaire ; les écussons nobiliaires avivent la convoitise des marchands qui obtiennent en 1629 des armoiries pour 5 des 6 grands corps de métier ;

L'ordonnance de 1788, en créant le numérotage des maisons, porte un coup fatal aux belles enseignes qui permettaient de les distinguer, la potence elle-même avait été interdite en 1761, l'enseigne devant alors être plaquée contre les murs ;

En 1793, les signes de royalisme, de féodalité et de superstition sont proscrits ; Un décret de 1850 est plus libéral et l'usage de l'enseigne se développe... jusqu'à ce que les lois fiscales frappent d'un impôt particulier les enseignes empiétant sur la voie publique.

### *Les textes législatifs et réglementaires actuels*

Les textes de base sont une loi du 29 décembre 1979, et le décret d'application du 24 février 1982 : ils prescrivent que les enseignes, faites de matériaux durables, ne peuvent être apposées devant une fenêtre ou un balcon, doivent être supprimées dès que l'activité signalée disparaît et, surtout, peuvent faire l'objet de "règlements restrictifs dans les secteurs sauvegardés et à moins de 100 mètres des Monuments Historiques classés ou inscrits".

La réglementation propre à la ville de Rouen a été précisée par un arrêté municipal du 26 mai 1984, lequel a créé "un périmètre de zone de publicité restreinte", de façon que soient pris en considération le grand nombre de monuments, édifices et maisons protégés au titre des Monuments Historiques, le site de Rouen et la nécessité de concilier activité économique et protection du patrimoine.

Les enseignes y sont soumises à autorisation du Maire et comportent, chaque fois que cela est nécessaire, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Plus précisément, dans le secteur sauvegardé, les enseignes, situées dans le plan de la façade ne peuvent excéder en hauteur l'allège des fenêtres du premier étage et doivent s'intégrer à la trame architecturale.

Les enseignes situées perpendiculairement et en saillie par rapport à la façade doivent répondre à des normes détaillées : saillie inférieure à 0,60 m. dans les voies de moins de 8 mètres de largeur, 0,80 m. dans les voies plus larges, dimension en hauteur déterminée en fonction de l'échelle des immeubles et de la nature de l'environnement, interdiction possible de toute enseigne perpendiculaire dans la zone de visibilité de certains monuments, etc.

Nous savons que les entreprises qui fabriquent et posent les enseignes sont suffisamment averties de cette réglementation spécifique à notre ville, lorsqu'elles sont implantées à Rouen, nous savons que les dossiers sont très régulièrement examinés par l'Atelier d'Urbanisme et l'Architecte des Bâtiments de France ; il n'en appartient pas moins à notre Commission de Sauvegarde de rester vigilante et, sans léser les commerçants dont l'intérêt est également de donner à la ville, à la rue dans laquelle ils se trouvent et à leurs magasins la meilleure image de marque, de signaler toute installation qui ne lui paraît pas conforme à la réglementation et à la protection de l'environnement. Ainsi doivent disparaître les enseignes apposées sur des magasins n'ayant plus d'activité.



*Discrète...*



*...un néo-gothique  
maladroit*



*moderne... ou*



*...une juxtaposition  
regrettable*



*à l'ancienne...*



*...une multiplicité  
quelque peu anarchique*



*Un bon exemple d'intégration  
de l'image de marque  
à l'environnement  
architectural...*

## Autres nouvelles... autres interventions...

### *L'hôtel-dieu deviendra-t-il un camp retranché ?*

Les A.M.R. et leur Commission de Sauvegarde n'ont pas manqué d'intervenir pour tenter de s'opposer à l'édification d'un mur d'enceinte, en béton et d'une hauteur de 3 mètres ; ils ont pris position contre cette construction auprès de toutes les instances concernées : Préfet de Région, Conseil Général, Maire de Rouen, Architecte des Bâtiments de France, Conservateur régional des Monuments Historiques...

Le dispositif de protection de la future Préfecture - sans doute nécessaire - ne doit en aucun cas transformer ce magnifique édifice qu'est notre ancien Hôtel-Dieu (XVII-XVIII<sup>e</sup> siècles) en une sorte de camp retranché, voire d'établissement pénitentiaire, il ne doit pas en défigurer la perspective.

La photographie ci-contre, prise le 23 novembre, montre que tout peut encore être fait pour qu'une solution plus esthétique et plus respectueuse de notre patrimoine rouennais soit rapidement et élégamment trouvée.

Une lettre de Monsieur le Préfet de Région, en date du 29 novembre, nous donne à penser que cela est possible, sous réserve que le financement puisse être assuré.

En attendant... la construction du mur continue !...



### *à propos de la création d'une zone d'aménagement concerté dans le secteur des rives de l'aubette-martainville*

Le principe d'une création de Z.A.C. a été approuvé par le Conseil Municipal en juillet dernier, la Commission de Sauvegarde, après avoir consulté le dossier et s'être rendue sur place, a émis quelques remarques d'ordre général sur le registre d'observations ouvert jusqu'au 15 novembre à l'Atelier d'Urbanisme.

Le souhait a été émis de la prise en compte d'un aménagement du parcours de l'Aubette et de la préservation des maisons à pans de bois et séchoirs qui subsistent en bordure du terrain qui sera réservé à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, entre celle-ci et la rue du Faubourg Martainville.

*Le séchoir...*



*L'Aubette rue de Lyons*



*...et les maisons à sauvegarder au sud de l'Aubette*

### *une nouvelle visite du cimetière monumental*

Le 22 octobre, une visite du secteur ancien du cimetière a été organisée en présence de Monsieur Gautier, Maire de Rouen ; une amélioration certaine de l'entretien a été constatée, notamment en ce qui concerne l'envahissement de la végétation destructrice. La nécessaire restauration de plusieurs tombes de Rouennais illustres a été confirmée, du fait de leur intérêt sculptural et historique, ainsi que la remise en état de nombreuses chapelles laissées à l'abandon.

### *le congrès de l'association nationale pour la protection des villes d'art*

Deux représentants de la Commission de Sauvegarde ont participé au congrès qui s'est tenu à Besançon les 22, 23 et 24 octobre ; l'insuffisance actuelle des moyens mis à disposition pour l'inventaire du patrimoine et la nécessité d'améliorer l'aspect des entrées de ville ont été particulièrement soulignées. L'idée a été émise par ailleurs d'organiser pour les enfants la visite du quartier urbain dans lequel ils résident.

## prochaines activités a.m.r.

- Le samedi 22 janvier 1994, à 17 heures, commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire de la mort de M. Georges Lanfry au Palais des Congrès.
  - Le mercredi 9 février 1994, conférence de Mme Chaline sur "le vitrail en Haute-Normandie au XIX<sup>e</sup> siècle"
  - Le mercredi 9 mars 1994, conférence de M. Delsalle sur "Le Prieuré de Grandmont".
- Ces deux conférences, données salle des Sociétés Savantes, à 18 h. 30, seront précédées à 18 heures d'un échange d'informations avec la Commission de Sauvegarde.

## activités extérieures

- La Commission de Sauvegarde s'est réjouie d'apprendre que la Société des A.M.R. avait été conviée à participer à l'élaboration du Plan Municipal d'Environnement, ainsi qu'aux travaux de la COREPHAE (Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région Haute-Normandie), en la personne de son président et celle d'un membre de son conseil d'administration.
- Les A.M.R. ont envoyé leurs représentants à l'assemblée générale de "Civitas Nostra", fédération des Quartiers Anciens, qui s'est tenue à Paris le 27 novembre.

## publication en cours

Par Jacques et Jacqueline Petit "ROUEN - SES FONTAINES, SES BASSINS - Promenades au fil de l'eau" (Editions Bertout).

## le piéton de rouen

### constate avec satisfaction

- l'enlèvement de la végétation qui menaçait le sommet du méridien de l'Hôtel-de-Ville et qui avait été déploré dans le précédent bulletin ;
- l'illumination nocturne qui est maintenant faite des vestiges du rempart dans l'enceinte de l'Hôpital Charles-Nicolle (tout en espérant qu'elle pourra être étendue à la tour du Colombier).

### apprécie moins

- l'emplacement choisi square Verdrel pour la mise en place d'une petite sanisette ; la perspective du jardin et du musée des Beaux-Arts n'est pas améliorée par cet édicule !
- l'abandon et le triste état dans lesquels l'hôtel Bezuél, 5 et 7, rue du Sacre, se trouve, alors que façade sur rue et toiture ont été classés Monument Historique en février 1974 ;
- l'édification du petit bâtiment de la rue des Faulx au profit des employés du bus ; il espère que sa durée de vie n'est que temporaire !
- les infiltrations d'eaux de pluie constatées sur les frises Renaissance qui ont été remises à jour rue des Carmes dans le magasin de bijouterie ;
- l'état de plus en plus triste dans lequel se trouve la façade de l'immeuble à pans de bois du 12, rue Beffroy.

### souhaite

- que l'association "Panorama" réussisse à obtenir le classement du site de la côte Sainte-Catherine et le rapide démarrage de fouilles archéologiques ;
- que les vestiges de l'ancienne église Saint-Vincent soient débarrassés de la végétation qui risque d'accroître les dégradations ;
- que le touriste soit mieux guidé vers les sites et monuments par un fléchage approprié (ex. l'entrée de l'aitre Saint-Maclou...).

### a appris quelques nouvelles susceptibles de le rassurer

- le dépôt d'un permis de construire, suite à la reprise de l'ancien couvent des Filles du Refuge, 63, rue Saint-Hilaire, sera-t-il rapidement suivi de travaux de sauvegarde ?
- le rachat récent du 23, rue Saint-Patrice, qui devrait être l'objet d'une réhabilitation ;
- le rachat du 55, rue Saint-Vivien (l'ancien hôpital) qui mérite un rapide sauvetage ;

- l'intention confirmée de Cirmad Prospectives de reposer, après reprise des pierres et nettoyage, de la Porte du Président, dans le cadre de la construction en cours des Espaces du Palais ;
- le rachat très récent de l'hôtel, 5, rue du Moulinet, jusqu'alors occupé par l'Etat-Major de l'Armée (toitures et façades inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques en septembre 1990) ;
- la restauration en cours de l'immeuble situé 24, rue Louis-Ricard - la façade retrouvera-t-elle son unité après ravalement ?



La chapelle des Ursulines



24, rue Louis-Ricard



Les vestiges de Saint-Vincent